



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/07/101

Enseignement

**Séance du 7 juillet 2025**  
**Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2025**  
**Membres en exercice : 33**  
**23 présents – 32 votants**  
**Le quorum est atteint.**

**OBJET :** Approbation du nouveau règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les accueils péri et extra-scolaires

**L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

### **Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

### **Absents ayant donné procuration :**

Bruno PASCAL a donné procuration à Jean DENAT  
Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD  
Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT  
Bruno JOUANNE a donné procuration à Christian SOMMACAL  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI  
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD  
Michel MATIVAL a donné procuration à Nicole DUQUESNE  
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Farouk MOUSSA  
Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER

### **Absente excusée :**

Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Christiane ESPUCHE a été élue par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Annick CHOPARD (2), Farouk MOUSSA (2), Elisabeth MICHALSKI (2), Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND) **et 7 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/07/101

**RAPPORTEUR :** Magali NISSARD, adjointe

**EXPOSE :** A la rentrée scolaire 2025, les accueils périscolaires du matin seront désormais assurés au sein des écoles maternelles et élémentaires. Cette nouvelle organisation favorisera un accueil pour les enfants et les familles plus qualitatif et moins contraignants sur chaque école.

A vu de ces nouvelles modalités de fonctionnement, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur de l'ALSH pour les accueils péri et extra scolaires en conformité avec la législation en vigueur imposée par la Direction de la jeunesse et des sports.

Cette modification permettra également d'ajuster le règlement intérieur au plus près du fonctionnement de l'ALSH notamment sur les aspects de réservation et d'annulation et de prise en charge par l'équipe d'animation.

**Vu** le code de l'action sociale et des familles,

**Vu** le code de la santé publique,

**Considérant** la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur de l'ALSH pour les accueils péri et extra scolaires en conformité avec la réglementation en vigueur.

**Considérant** que les modifications au règlement intérieur permettent de se mettre en conformité avec la législation en vigueur et de préciser les modalités de fonctionnement de l'équipe et de la structure.

**PROPOSITION :** Il est demandé au conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur de l'ALSH pour les accueils péri et extra scolaires.

**DECISION :** Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Annick CHOPARD (2), Farouk MOUSSA (2), Elisabeth MICHALSKI (2), Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**La secrétaire de séance,**

**Christiane ESPUCHE**



**Le maire,**

**Jean DENAT**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....